

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2013

PROCES-VERBAL

Nombre de membres
Composant le Conseil
Municipal : 33

Nombre de membres en
exercice : 33

Nombre de Conseillers
présents : 20
représentés : 01
Absents : 12

Début de séance : 19h
30 mn

Fin de séance : 23h 46

L'an deux mille treize, le 27 Mars, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni, à l'hôtel de ville, dans la salle des délibérations, sur convocation régulière adressée à ses membres le 27 Mars 2013 par Monsieur Jean-Claude LOMBION, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Etaient présents : (20)

M. Jean-Claude LOMBION, Mme Victoire JASMIN, M. Philipson FRANCFORT, Mme Marcienne ARPHEXAD, M. Patrick CORNELIE, Mme Laure PHAETON, M. Roger BASTIN, Mme Maud URSULE, M. Aristée ALPHONSE – M. Valentin ODE – Mme Annette PRESSE – Mme Suzette DUPORT, M. Renélien CABRIOLLE, Mme Lucienne DYVRANDE, M. Aurel MIRRE, Mme Jeanny-Claude MONTANTIN, M. Hugues MARIE – M. Patrick EUGENE M. Jean BARDAIL, Mme Liliane DOCAN,

Absents représentés : (1) LOYSON Marianne

Absents : (12)

M. Edmond MARCEL, Mme Florise VINCENT, M. Bernard BOURGAREL, Mme Henriette ALEXIS, M. Gérard BLOMBOU, Marie-Anna PHAETON, M. Daniello FOULE, Mme Marie-Line ALPHONSE/PHAETON – M. Sylvain FLEREAU- M. Léonard JERUL – Mme Roselyne CARDOVILLE - M. Eric MANNE



Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h 39.

Monsieur Aurel MIRRE est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales

*Il procède à l'appel des élus.
27 présents.*

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et informe que quatre points seront débattus en questions diverses :

- *la Réhabilitation du chemin de Gros-Morne*
- *Déclaration d'infructuosité du marché pause méridienne avec la Fédération des Œuvres Laïques de la Guadeloupe,*
- *Le financement du parcours du cœur,*
- *Le financement d'un voyage pédagogique*
-

Il informe l'Assemblée qu'avant le début des travaux, deux communications vont être faites par :

- *Monsieur D'ALEXIS du Groupe ELABOR sur les études relatives à la réhabilitation des cimetières de Morne-à-L'Eau,*
- *Monsieur CHAUVEL du Cabinet URBIS sur le projet d'Aménagement des Canaux de la Plaine de Gripon et du Canal des Rotours.*

PRESENTATION DES ETUDES FAITES SUR LES CIMETIERES (BOURG & VIEUX-BOURG)

Monsieur D'ALEXIS présente les différentes études qui sont menées par le Groupe ELABOR CARAIBE à propos de la réhabilitation des cimetières à savoir :

- 1°) Etude et analyse de détermination*
- 2°) Contexte réglementaire*
- 3°) Contexte démographique et funéraire national*
- 4°) l'évolution des décès et inhumations*
- 5°) la détermination de surface
(Méthode G1 et Méthode G2)*
- 6°) Synthèses*
- 7°) Conclusion
(Recommandation de gestion et Recommandation de choix)*

Monsieur D'ALEXIS relève que les cimetières sont saturés et que la question qui se pose aujourd'hui s'il faut procéder à leur extension ou à leur reconstruction ?

Il précise que l'idéal serait d'avoir une surface de 31 000 m2 pour répondre aux besoins de la Commune.

Monsieur le Maire demande le taux de crémation nationale et le taux de mortalité sur Morne-à-L'Eau.

Monsieur D'ALEXIS répond que le taux de mortalité est relativement faible et que le taux de crémation est inférieur au niveau national.

Monsieur le Maire intervient à nouveau et demande des précisions concernant les chiffres.

Monsieur D'ALEXIS souligne qu'il est obligatoire que la Commune propose aux familles un lieu pour répandre les cendres.

L'évolution de la crémation est permanente.

L'objectif est de répondre aux besoins des inhumations futures.

Monsieur le Maire : Il y a une mortalité moindre, il y a beaucoup de centenaires en Guadeloupe.

Monsieur DALEXIS : Il est obligatoire que la Commune dispose d'un columbarium ou d'un espace appropriée à ce sujet.

On ne peut détenir une urne chez soit.

Il faut proposer des espaces funéraires adapté, on doit répondre à la demande pour une meilleure gestion de l'espace.

Monsieur le Maire : Est-ce le règlement intérieur pourrait concevoir l'idée de trentenaire.

Monsieur DALEXIS : Le problème de la gestion du cimetière permet de réguler les espaces, c'est pour cela qu'il faudrait vraiment optimiser les surfaces en concession renouvelable.

Monsieur FRANCFORT : Lorsque l'on n'a pas la surface souhaitée que peut-on faire ?

Monsieur DALEXIS : Le nouveau cimetière doit optimiser les surfaces, il faut se rapprocher de la surface idéale, plutôt que de modifier un cimetière existant.

Lorsqu'on a un terrain commun, l'emplacement peut être repris tous les 5 ans.

Madame DOCAN : Est-ce qu'on peut rappeler la surface du cimetière du Bourg ?

Monsieur DALEXIS : Le cimetière du bourg a une superficie de 26 000 m².

Monsieur DALEXIS : Les règlements que vous avez mis en place va empêcher l'anarchie.

Monsieur BARDAIL demande le coût de cette étude et le lieu d'implantation de ce nouveau cimetière.

Monsieur DALEXIS : Il s'agit d'une étude préliminaire, la réflexion est de déterminer les besoins et le coût du foncier.

La parole est donnée à Madame SOPTA, Directrice des Services à la Population, qui dit que vingt nouveaux emplacements sont disponibles dans le cimetière du Bourg et qu'il faut tenir compte de l'intercommunalité pour les programmations à venir.

Monsieur BARDAIL revient sur le coût de cette étude.

Madame SOPTA : l'étude préliminaire a été réalisée avec un autre projet, dont le coût total est de 160 000 €.

Pour compléter, elle précise que la ville de Morne-à-L'Eau, ne possède aucun équipement obligatoire. C'est-à-dire un « ossuaire » comme le prévoit la loi. Cet aménagement n'est pas envisagé dans l'accueil cimetière.

Monsieur le Maire : Aussi pour répondre à la demande c'est pour cela qu'il y a un règlement intérieur.

Monsieur BASTIN porte l'information suivante : Il y avait des ventes de concessions illégales qui se faisaient dans la Commune. Désormais, le règlement est établi, il y aura plus de rigueur à ce niveau.

Monsieur DALEXIS : On ne peut pas louer un espace concédé.

Madame DOCAN : Je sais qu'il ya un travail qui a été fait, a-t-on pensé à répertorier ?

Monsieur DALEXIS : Effectivement ces études ont été faites au préalable, aujourd'hui nous avons mis un système d'information qui va permettre de rechercher un défunt.

Monsieur le Maire dit que ce travail a duré trois ans.

On a commencé par la cartographie (identifier les sépultures),

Les tombes restées en état d'abandon seront reprises, la traçabilité sera recueillie dans le répertoire destiné à cet effet.

C'est un travail conséquent mais cela permettra aux familles de voir et de savoir où repose leur proche.

Identifier les sépultures, il suffira de saisir le nom du défunt et l'emplacement est indiqué par le logiciel.

« C'est la revalorisation du patrimoine ».

Monsieur EUGENE Patrick : La plus ancienne sépulture date de quand ?

Il y a dans le cimetière tout un tas de personnalité, et de personnes qui ont œuvré pour la Commune de Morne-à-L'Eau.

Comme par exemple Félix GAMA, 1^{er} esclave Maire.

Madame SOPTA répond : Au cimetière du bourg, la plus ancienne date de 1824.

Monsieur le Maire : dit vouloir offrir aux Mornaliens une vision plus architecturale des cimetières.

Ce qui est important c'est d'être en contact avec les familles pour gérer les concessions.

A travers le site internet de la Commune les informations seront disponibles et tout un chacun pourra faire des recherches en consultant ce site.

PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DES CANAUX DE LA PLAINE GRIPPON

Monsieur CHAUVEL présente une synthèse technique de l'étude réalisée sur les canaux ainsi que les éléments qui ont participé à façonner et à développer Morne-à-L'Eau.

Cette étude permet de :

- connaître le fonctionnement des canaux,
- d'appréhender les valeurs intrinsèques (étude environnement – étude historique),
- de mesurer l'importance de l'appropriation humaine et des impacts qu'elle génère.

Il précise que le Canal est une gouttière entre les plateaux du Nord et les Grands-Fonds, c'est un réseau de 14 kilomètres.

La profondeur du Canal se situe entre 1,50 m et 2 m, concernant la qualité de l'eau, elle est plutôt moyenne, on peut dire que le Canal n'est pas pollué.

Occupation du Territoire – Etat de l'occupation du site

Le risque d'inondation reste accentué par l'homme

Potentiel

Le Canal reste un outil fort de développement pour le territoire de Morne-à-L'Eau. Il s'inscrit dans une large partie de l'Est à l'Ouest, difficile d'échapper à la vue quant on va du Nord au Sud.

C'est un projet travaillé en trois séquences :

- **Séquence 1 : Le Parc de Pointe-à-Retz**
 - . Privilégier la découverte des espaces naturels, des milieux des crabes et l'histoire surcrière,
 - . Favoriser le maintien de ces paysages remarquables par une protection adaptée
 - . Aménager les berges du Canal de Pointe-à-Retz

- **Séquence 2 : Le Canal Urbain**
 - . Tourner la Ville sur son Canal
 - . Aménager la balade douce de Bordeaux Bourg
 - . Marquer l'entre deux ponts par une œuvre Monumentale dédiée aux Braves Matyrs (les oubliés du Canal)

- **Séquence 3 : Le Canal Agri-Touristique**
 - . Accompagner une agriculture soucieuse de la richesse de sa ravine et de la nappe souterraine de la Plaine de Grippon.
 - . Favoriser la découverte de la Plaine à travers les randonnées de Grippon (Pédestre, Kayac, Cheval, VTT, Charettes).
 - . Aménager les berges de la Ravine des Coudes.

Le montant global du projet est de 2 694 000 €

Le Parc de Pointe-à-Retz

Créer un aménagement des berges, préserver l'espace naturel et faire de ce lieu, un espace fréquentable.

Donner un nouveau vecteur de développement à la ville, mettre le canal à la disposition de la population que ce soit pour les usagers de l'eau ou autres.

La lisière de la mangrove, des espaces de pâturage.

Entre les voies navigables, voies piétonnes et cyclables.

La mise en valeur culturelle : Le crabe et les vestiges.

Le montant global du projet est de 2 694 000 €.

Monsieur le Maire dit que le Canal est un diamant brut et qu'il faut polir, pour que la Ville soit plus éclairée.

AFFAIRE N° 01 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2013

Monsieur le Maire, Rapporteur, donne la parole à Monsieur MIRRE qui porte l'information suivante :

Aux points 3, 4, 6 et 7 les 5 abstentions n'apparaissent pas, et qu'il y aura une correction.

Madame DOCAN demande de porter la correction suivante sur son intervention à la page 9 «*De nombreuses villas seront construites* » et non pas «*De grosses villas* »

Mis aux voix : Adopté à l'unanimité

AFFAIRE N° 02 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2012 - DU COMPTABLE

Monsieur le Maire demande d'accueillir, le Comptable, Madame BELAIR, qui présente son compte de gestion.

Elle précise qu'à la page 23, on reprend les résultats de la clôture de l'exercice.

L'activité de la Commune est retracée en 2 sections : **INVESTISSEMENT & FONCTIONNEMENT.**

Elle fait remarquer que les recettes sont supérieures aux dépenses donc, il y a un **Résultat Excédentaire** et dit que les résultats sont plutôt satisfaisants.

Elle poursuit en présentant les résultats de clôture de l'exercice 2012

En Investissement : 2 302 082,80 €

En Fonctionnement : 1 615 799,79 €

Monsieur le Maire dit qu'aujourd'hui, il y a une gestion rigoureuse et qui répond aux attentes des citoyens, nous sommes en équilibre voir même excédentaire.

Mis aux voix :

2 **Abstentions** : Monsieur BARDAIL – Madame DOCAN

AFFAIRE N° 03 - CREATION D'UN SERVICE DES AFFAIRES FUNERAIRES

Monsieur le Maire, Rapporteur, donne la parole à Madame SOPTA, Directrice des Services à la Population informe que la Collectivité a pris un certain nombre de décisions en matière funéraire.

L'organisation préconise d'atteindre 5 objectifs :

- l'entretien durable des sites,
- la maîtrise du développement des sites,
- la gestion administrative des concessions,
- des relations plus proches avec les usagers,
- la valorisation des sites.

Aujourd'hui, il s'agit de formaliser en intégrant le personnel qui s'occupe de l'entretien.

Mis aux voix : **ADOpte A L'UNANIMITE**

AFFAIRE N° 04 - RETROCESSION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame SOPTA qui indique qu'il est demandé au Conseil de se prononcer sur la rétrocession d'une concession qui avait été accordée à Madame Lyne PIERRE-JUSTIN.

Après négociation avec cette dernière le montant de la transaction s'élève à 4 203,00 €.

Madame DOCAN : Combien coûte le m2 actuellement ?

Madame SOPTA répond qu'en 1990, 1992 et 1994 le m2 était à 457 € environ 3 000 Frs.

Mis aux voix : **ADOpte A L'UNANIMITE**

AFFAIRE N° 05 – DELEGATION DU SERVICE PUBLIC «ASSAINISSEMENT»

Monsieur le Maire donne la parole à *Monsieur Willy CORNELIE*, Directeur de l'Environnement et du Développement Durable qui rappelle que la Ville exerce la compétence assainissement par le biais d'une délégation de service public qui arrive à échéance le 31 Décembre 2013.

Pour permettre à la Collectivité de faire le meilleur choix possible du mode de gestion de l'assainissement, une convention a été passée avec le bureau d'étude «Service Public 2000» avec comme mission :

- Dresser un état des lieux
(aspect juridique, financier et technique)
- Travailler sur les différents scénarios

Les scénarios envisageables sont :

- 1) Régie directe
- 2) Régie indirecte
- 3) Poursuivre en délégation de service public.

Après analyse, il a été proposé le scénario 3 qui présente les avantages suivants :

- D'optimiser l'organisation
- Inciter à une plus grande performance technique de service
- De transférer l'intégralité du risque commercial et financier à l'exploitant.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur le choix de la « délégation de Service Public » qui a été soumis à l'avis du CTP et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et qui répond d'avantage à l'intérêt de la Commune.

Mis aux voix : **ADOpte A L'UNANIMITE**

AFFAIRE N° 06 - PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT : APPEL A PROJET FEI 2013/2015

Monsieur le Maire, Rapporteur, donne la parole à Monsieur CORNELIE qui explique à l'assemblée qu'il y a eu très récemment un appel à projet exceptionnel pour le rattrapage structurel mis en oeuvre par le Ministère des Outre Mer s'agissant de l'assainissement.

La Ville a répondu sur 5 grands projets, notamment dans la zone du cimetière qui d'ailleurs perturbe l'avancé des travaux.

Vu la densité des constructions, il est très difficile de réaliser des installations individuelles.

Il est important de mettre tout le Bourg de Morne-à-L'Eau en réseau.

S'agissant de Vieux-Bourg, il s'agit de créer une Station d'Épuration.

Monsieur le Maire précise qu'il fallait réagir très rapidement, mettre l'assainissement en conformité c'est capital, il faut gérer le problème d'assainissement dans le Bourg.

Monsieur BARDAIL : Est-ce un projet ? Sur quelle durée ?

Monsieur le Maire : Ce n'est qu'un projet

Nous avons répondu à un appel à projet.

Monsieur BARDAIL di ne pas avoir d'élément palpable pour ce projet.

Monsieur CORNELIE répond que ce sont des projets murs qui doivent démarrer cette année (en 2013).

Mis aux voix : **ADOpte A L'UNANIMITE**

AFFAIRE N° 07 – PRINCIPE DE CONVENTION DE MANDAT D'AMENAGEMENT DES CANAUX DE LA PLAINE GRIPPON

Monsieur le Maire donne la parole à *Monsieur CORNELIE Willy*, Directeur de l'Environnement, qui rappelle que *Monsieur CHAUVEL*, du Bureau d'Etudes URBIS a déjà présenté le projet et dit que cette convention porte sur l'aménagement d'entre les deux ponts.

Monsieur BARDAIL dit entendre parler de convention, la convention est-elle signée ?
Le projet est-il bouclé ?
Concernant le plan de financement où en est-on ?

Monsieur CORNELIE répond que la Ville a fait le choix d'une convention de mandat pour la mise en place de ce programme.

Mis aux voix : **ADOpte A L'UNANIMITE**

AFFAIRE 08 – AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EIE du L'UD-CLCV SUR LES CONSEILS EN MAITRISE DE L'ENERGIE DE L'HABITAT

Monsieur le Maire, Rapporteur, donne la parole à *Madame CAROUPANAPOULLE*, de la Direction de l'Environnement qui explique que dans le cadre de la politique de maîtrise de l'énergie, la Ville de Morne-à-l'Eau a signé en Janvier 2012 avec l'Espace Info Energie (E.I.E) une convention-cadre relative aux conseils destinés aux administrés sur la gestion de l'énergie dans l'habitat.

La convention est arrivée à son terme en Janvier 2013.

Il s'agit aujourd'hui de renouveler la convention de partenariat avec l'EIE de l'UD-CLCV.

Monsieur le Maire précise que ce partenariat permet de mener des actions de proximité avec un Conseiller de l'EIE de l'UD CLCV en prodiguant des conseils directement dans les foyers. C'est une façon d'éduquer la population à la consommation électrique.

Mis aux voix : **ADOpte A L'UNINAMITE**

AFFAIRE N° 09 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DE L'ORDONNATEUR

Monsieur le Maire, Rapporteur, donne la parole à Monsieur PRADEL, Directeur Financier qui explique à l'assemblée que le Compte Administratif est un document budgétaire qui rend compte de l'exécution du budget par l'ordonnateur et doit être en concordance avec le compte de gestion du comptable public, vu l'article L. 1612-12 du CGCT. Il retrace trois aspects :

- l'aspect prévisions
- l'aspect réalisation
- l'aspect reste à réaliser

En prévisions :

Le budget primitif 2012 adopté le 30 Mars 2012 a été modifié à 6 reprises notamment pour réduire les charges à caractère général.

Le chapitre 011 passe de 5 167 069,32 € au budget primitif à 4 612 912,59 € à la fin de l'exercice.

Par contre les charges du personnel ont augmenté suite au transfert d'une trentaine d'agents de la Caisse des Ecoles sur le Budget Principal (Intégration de 17 agents au 1^{er} Septembre 2012) d'une part et suite à la régularisation de la carrière des salariés.

Au chapitre 65 : les charges de gestion courante sont quasiment constantes.

Les écritures d'ordre ont variées à la hausse

Au Compte 68 (dotation aux amortissements) de 593 301 € à 647 301 €

Au compte 023 (virement vers la section d'investissement) de 800 000 € à 1 037 494 € signifiant un transfert de moyens supplémentaires vers la section d'investissement.

Les recettes ont variées dans les mêmes proportions notamment après l'introduction des travaux en régie (300 000 €).

Ce qu'il faut retenir véritablement c'est l'excédent pour un montant de 568 628,18 € dans la section de fonctionnement sur l'exercice 2012.

Ce compte dégage un excédant sur l'exercice 2012, ce qui permet d'améliorer le fonctionnement de la Collectivité.

Monsieur le Maire : Il s'agit de la gestion du Compte Administratif.

Ce compte est en parfaite concordance avec le Comptable

Monsieur BARDAIL intervient et porte l'analyse suivante : Il y a un excédent c'est normal parce qu'il y a des crédits non utilisés et des marchés non soldés

Il poursuit et porte l'information suivante : «Nous n'avons pas eu de document récent et complet sur l'état du personnel.

Il précise que pour la prochaine réunion, il lui faudrait ces documents.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de documents de 2012 et contrôlés par le Percepteur.

Aujourd'hui, nous faisons en sorte que la Ville soit mieux gérée.

C'est normal que la Collectivité ait un excédent, il n'y a pas de gaspillage, il y a une gestion rigoureuse.

Monsieur PRADEL revient et dit que le Budget est en équilibre.

Sur la section d'investissement c'est normale qu'elle soit déficitaire

Monsieur BARDAIL demande pourquoi les Entreprises, telle que la SEMSAMAR ne réclame pas leur argent ?

Monsieur PRADEL répond : ce sont des crédits reportés et inscrits sur l'état des restes tant que les litiges ne seront pas réglés.

Monsieur le Maire quitte la séance avant que l'assemblée ne passe au vote.

*Mis aux voix : **ADOpte A LA MAJORITE**
2 **Abstentions** (Monsieur BARDAIL & Madame DOCAN)
19 Pour*

AFFAIRE N° 10 : AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2012

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hugues PRADEL, Directeur Financier qui informe à l'assemblée que ce résultat est un résultat de 2012 (c'est un résultat reporté) de 1 047 171,61 € , cumulé du résultat de l'exercice 2012 (568 628,18 €) soit un total de 1 615 799,79 €.

La section d'investissement 2012 étant également excédentaire, compte tenu du besoin de financement de la section d'investissement du fait des restes à réaliser (873 942,38 €), il est proposé à l'assemblée de répartir comme suit le résultat de l'exercice 2012.

Au compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 873 942,38 €

Au compte 002 : Résultat de fonctionnement reporté : 741 857,41 €

*Mis aux voix : **ADOpte A LA MAJORITE**
2 **Abstentions** (Monsieur BARDAIL & Madame DOCAN)
19 Pour*

AFFAIRE N° 11 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2013-01

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PRADEL, Directeur Financier précise que le tableau présenté en annexe résume la décision modificative.

Cette modification budgétaire vise dans un premier temps à réajuster le budget primitif suite à la notification de l'état fiscal 1259 M, au vote des taux d'imposition arrêtés le 13 Mars 2013 et au blocage de certains dossiers.

Dans un deuxième temps, à intégrer les restes à réaliser (les reports de 2012).

*Mis aux voix : **ADOpte A L'UNANIMITE***

AFFAIRE N° 12 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2013-01 BA

La parole est donnée à Monsieur PRADEL, Directeur Financier qui explique que lors du vote du Budget Principal du service « Assainissement », il a été indiqué le mode opératoire pour construire le Budget c'est-à-dire inscrire progressivement les recettes sûres et les dépenses qui correspondent.

Le service ayant démarré le 1^{er} Janvier 2013 il n'a pas de fonds propre. C'est donc naturellement que la part communale soit portée par un emprunt.

Les projections faites ne laissent pas entrevoir d'augmentation du prix du service dans l'immédiat. C'est l'arrivée des nouveaux abonnés, d'une surtaxe plus abondante, qui financera en partie la charge supplémentaire générée par cet emprunt.

Il est proposé d'intégrer les dépenses déjà effectuées sur le Budget Principal au titre de l'avance et de la rémunération de la SEMAG.

Le Budget Initial sera modifié comme suit :

Recette : Compte 1641 : Emprunts	935 802 €
Dépenses : Compte 2315 : (Installations, matériel et outillage techniques)	
Compte 238 : Avance SEMAG	264 198 €

Monsieur le Maire dit qu'il apparaît judicieux de procéder de la sorte.

Monsieur BARDAIL demande la parole et dit que c'est encore un prêt et estime qu'en matière d'emprunts se sont les contribuables qui payent.

« Nous ne sommes pas prêts à donner notre accord pour cette affaire ».

Monsieur le Maire dit que tout emprunt est fait dans l'intérêt de la population, c'est pour le bien-être des contribuables.

« Nous avons contacté des prêts, nous les remboursons » - Nous avons baissé la pression fiscale, tout ce que nous faisons est indispensable, nous ne sommes pas en mesure d'utiliser nos propres fonds, si non la Collectivité n'aurait rien réalisé ».

Mis aux voix : **ADOPTE A LA MAJORITE**

2 Abstentions (Monsieur BARDAIL & Madame DOCAN)

19 Pour

AFFAIRE N° 13 : PROJET D'ORGANISATION DU TROPHÉE DE L'AMITIE

La parole est donnée à Monsieur Gérard ANDY, Directeur des Affaires Sportives qui soumet à l'Assemblée le projet d'organisation de la 5^{ème} édition du Trophée de l'Amitié de la Ville de Morne-à-L'Eau.

L'excellent bilan de la dernière édition a conforté les organisateurs dans la volonté de maintenir cette organisation.

Ce principe a évolué et permet aux jeunes de se rapprocher.

C'est un trophée qui se déroule sur quatre jours.

Dix clubs sont concernés :

- 2 équipes de la ville : l'Etoile et Olympic

La sélection régionale de la Guadeloupe des U 15

7 équipes régionales :

- CSM et AS Némophars du Moule
- MJC Abymes
- Réal et SPL de Port-Louis
- Le CACTUS de Ste-Anne

2 Equipes de la Martinique

- CS Case Pilote, & Excelsior de Fort-de-France

2 équipes caribéennes : La sélection de Ste-Lucie, le Club la Plaine de la Dominique.

Le budget prévisionnel est la suivante :

**BUDGET PREVISIONNEL
TROPHEE DE L'AMITIE 2013**

CHARGES		REVENUS		TOTAL	
60 - Achat		485,08	70 - Ventes de produits finis, prestations de services	26786,83	
Récompenses	3096,59	Conseil Général	3000,00		
Boissons, eau	1755,09	Conseil Régional	1500,00		
51 - Services extérieurs		20337,15	Commune	16286,83	
transport			75 - Autres produits de gestion courante		5902,00
Location transport	1800,00		Prestations en nature, sono	1302,00	
Hébergement			Prestation en nature, transport	1800,00	
Hébergement, pension complète équipe 1	3000,00		Prestation en nature, communication	500,00	
Hébergement, pension complète équipe 2	4000,00		Prestations en nature, suppl hébergement	1000,00	
Hébergement, équipe 3	1644,00		Don en nature	1300,00	
Supplément pension complète Sainte Lucie	1000,00				
Repas					
Repas, équipe 3	1400,00				
Traiteur cérémonie d'ouverture	3300,00				
Traiteur cérémonie de clôture	1684,57				
La Croix Rouge	706,48				
Communication, banderoles	590,00				
Sonorisation	1302,00				
52 - Autres services extérieurs			1500,00	TOTAL	26688,83
Animation	1500,00		Bénéfice/déficit		0,00
TOTAL DES CHARGES			16688,83	TOTAL DES PRODUITS	26688,83

Il ajoute que deux demandes de subventions ont été faites au Conseil Régional et au Conseil Général, il n'y a pas encore de réponses.

Monsieur le Maire informe que cette année, ce tournoi sera parrainé par Georges RUGARD dit « JOMMI », ancien joueur de l'Etoile et représentant des arts et de la musique traditionnels reconnu.

Il dit que la Ville a la volonté de contribuer à cette fête de la jeunesse, et continuera à réunir des sportifs de la Caraïbe.

Des familles accompagnent également leurs enfants à cette organisation.

QUESTIONS DIVERSES

1°) REHABILITATION DU CHEMIN DE GROS MORNE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Lucien GALVANI, Directeur Général des Services qui explique à l'Assemblée que dans le cadre d'un programme de mise en œuvre d'itinéraires de délestage présenté par la Commune de Morne-à-l'Eau à la Région Guadeloupe en 2007, figurait notamment le Chemin de Gros-Morne.

Après avoir entrepris des travaux d'intérêt régional, sur divers sites durant les quatre dernières années, la Collectivité Régionale a retenu la réhabilitation du Chemin de Gros Morne, au titre de l'exercice 2013.

Cette route assure une partie du trajet entre la Route Nationale 5 depuis Lasserre, et la RD 101 à Chateau et participe ainsi à l'itinéraire reliant la zone à la région Pointoise.

Afin d'autoriser la Région à intervenir sur sa voirie communale, au titre de ces travaux d'intérêt régional, il est nécessaire que la Ville délibère sur cette affaire.

Mis aux voix : **ADOpte A L'UNANIMITE**

2°) DECLARATION D'INFRUCTUOSITE DU MARCHÉ PAUSE MERIDIENNE AVEC LA FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DE GUADELOUPE

La parole est donnée à Monsieur Guy LOMBION, Directeur de l'Education, de la Jeunesse et Animation qui explique que la Collectivité avait signé un marché avec la FOLG jusqu'à Juin. A partir de Septembre 2013, nous allons lancer une nouvelle consultation.

Il précise que cela peut être la FOLG ou un autre prestataire.

Mis aux voix : **ADOpte A L'UNANIMITE**

3°) DEMANDE D'AIDE POUR LE FINANCEMENT D'UN VOYAGE PEDAGOGIQUE

Monsieur le Maire, Rapporteur, porte à la connaissance de l'Assemblée que le Collège des Aymes met en place un projet de coopération culturelle et pédagogique avec le Collège GIORGO PERLASCH de Rome en Italie.

Pour mener à bien ce projet qui concerne 28 élèves, le Collège sollicite un soutien financier de la Collectivité, destiné à contribuer au déplacement, de quatre élèves de la Ville de Morne-à-L'Eau, scolarisés au sein de cet établissement et qui font partie du groupe.

Ces élèves sont :

- FLEURIVAL Fély
- JEAN-PAUL Chris
- MINFIR Marly
- TELLE Manuela

Une aide exceptionnelle de **TROIS MILLE EUROS** est proposée.

Mis aux voix : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

4°) PARCOURS DU CŒUR

La parole est donnée à **Monsieur Gérard ANDY**, Directeur des Affaires Sportives qui précise que la majeure partie des activités sont organisées par le Service Sportif.

Cette année la Ville de Morne-à-L'Eau organise la 4^{ème} édition de son Parcours du Cœur le Samedi 6 Avril 2013 sur la Place Gerty ARCHIMEDE.

A cette occasion, plusieurs stands d'animation et d'information, encadrés par des professionnels de santé, de nutrition et de bénévoles associatifs seront proposés au public.

Cette manifestation sera clôturée par une compétition de marche sportive organisée en partenariat avec l'Association des marcheurs du Samedi et la Ligue d'Athlétisme dans les rues du Bourg de la Commune.

Le Slogan : « **BOUGEZ POUR VOTRE CŒUR** ».

Le budget prévisionnel est le suivant :

DESIGNATIONS	CHARGES	PRODUITS	
Sandwichs	279,38 €	400,00 €	Inscription athlètes
Boissons - Jus	208,04 €	120,00 €	Partenaires/Sponsors
Coupes - Médailles	184,06 €	1 280,00 €	Partenaires/Sponsors
Location de chapiteaux	675,96 €	600,00 €	Partenaires/Sponsors
Dossards	120,00 €	1 347,44 €	Commune
Grille des prix	1 280,00 €		
Location arche	600,00 €		
Sonorisation	400,00 €		
TOTAL	3 747,44 €	3 747,44 €	

Mis aux voix : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

5°) 7ème EDITION DES 15 KILOMETRES

La parole est donnée à **Monsieur Gérard ANDY**, qui soumet à l'Assemblée le projet d'organisation de la 7^{ème} édition de la course hors stade des 15 kilomètres pédestre de Morne-à-L'Eau.

Cette compétition est l'un des événements phare de la Commune, de type semi-marathon qui se déroule en collaboration avec la section d'athlétisme de l'Etoile de Morne-à-L'Eau et la Ligue Guadeloupéenne d'Athlétisme.

Le parcours est le même que les autres années, il y aura 153 participants.

Il informe qu'il y aura aussi des athlètes de la Martinique.

Des demandes ont été faites auprès des Collectivités suivantes : Conseil Régional et Conseil Général et il n'y a pas de réponses.

Le Budget Prévisionnel est le suivant :

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
CHRONOMETRAGE	4 300,00 €	COMMUNE	6 000,00 €
SONORISATION	325,50 €	PARTENAIRE	2 000,00 €
RECOMPENSES	300,00 €	FRAIS D'INSCRIPTIONS	2 000,00 €
ANIMATEUR	300,00 €	CONSEIL REGIONAL	4 000,00 €
FRAIS DIVERS	400,00 €	CONSEIL GENERAL	4 000,00 €
RECEPTION	1 000,00 €		
SANDWICHS	385,17 €		
EAU	203,08 €		
LOCATION DE VOITURE	200,00 €		
GRILLE DES PRIX	5 300,00 €		
COMMUNICATION	2 928,66 €		
CROIX ROUGE	157,59 €		
MEDECIN	200,00 €		
FRAIS D'HEBERGEMENT	2 000,00 €		
TOTAL	18 000,00 €		18 000,00 €

Mis aux voix : **ADOpte A L'UNANIMITE**

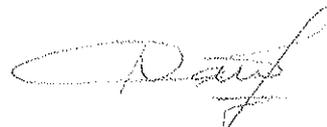
Il est 23h46, la séance est levée.

Le Secrétaire de Séance,



A. MIRRE

La Secrétaire Administrative



A. MANGO

